

Contribution commune 2021

LA PLACE DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Sommaire

02- Introduction

03 - Situation actuelle dans l'enseignement supérieur

04 - Les enseignements de la LSF à l'université

04 - *L'université : pas le même accès à la LSF pour tous et toutes*

05- *La qualité des enseignements proposés par l'université*

06 - Impact de l'absence de formations au sein de l'université

06 - *Vers une mauvaise utilisation de la langue des signes*

07 - *Une accessibilité à la LSF inégale*

07 - *En orthophonie : une partie de la future patientèle moins bien prise en charge*

08 - *Apport d'un parcours LSF en formation de linguistique*

09- Nos revendications

10 - Conclusion

11 - Glossaire

Introduction

La Langue des Signes Française est devenue une langue officielle en France en 2005 et pourtant elle est encore aujourd’hui méconnue.

Environ 100 000 personnes sont reconnues comme personnes signantes, sourdes et entendantes confondues, mais peu d’entendants connaissent les éléments de base comme cela peut être le cas pour la langue anglaise. Il est donc primordial de sensibiliser à l’importance et l’utilisation de cette langue à part entière. En tant qu’étudiants et étudiantes en langue et en orthophonie, nous nous sommes intéressées à la vision de cette langue dans la société.

En effet, la FNEO (Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie) et la FNAEL (Fédération Nationale des Associations Étudiantes Linguistes) travaillent ensemble au sein d’une commission chargée de démocratiser la LSF dans l’enseignement supérieur et plus globalement dans la société. Les jeunes doivent être un public cible important puisqu’ils sont les vecteurs du changement. Ainsi, dans les écoles, collèges, lycées et établissements d’enseignement supérieur, il est indispensable de sensibiliser à la LSF et à la culture sourde. La lutte contre les discriminations envers les personnes sourdes passe par la fin de l’ignorance, les discussions, la connaissance de cette culture qui cohabite avec d’autres cultures en France.

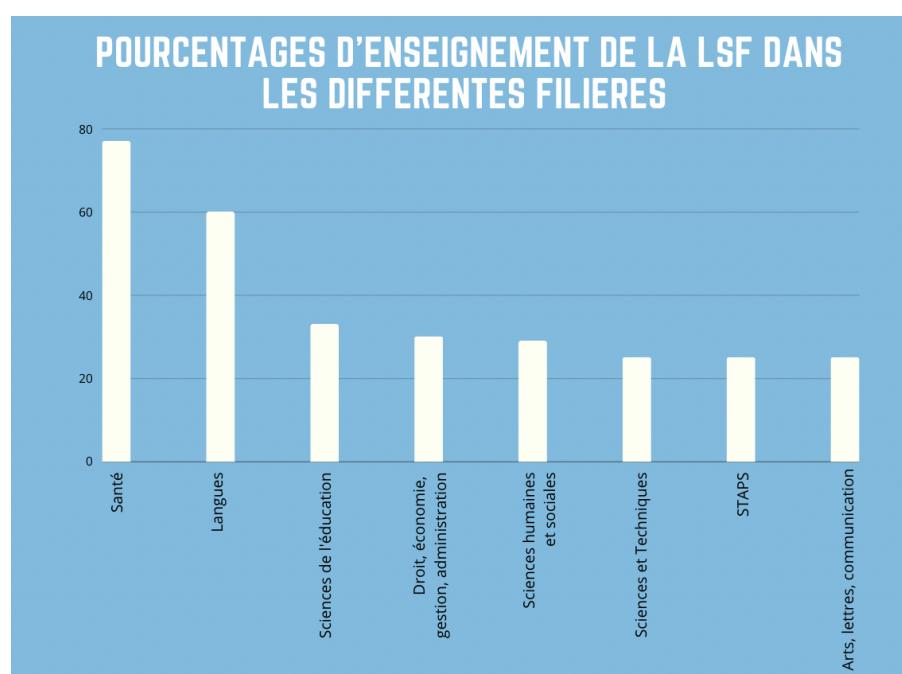
En tant qu’étudiants et étudiantes concernées par cette langue, nous nous sommes demandé comment rendre compte de l’absence de LSF dans les établissements d’enseignement supérieur. Ainsi, nous avons créé un questionnaire à destination des universités et de la communauté étudiante pour savoir si une initiation, voire un réel apprentissage de la LSF, est présent dans certaines formations. Nous sommes passées par le réseau de la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) pour toucher un maximum de filières et territoires.

Les résultats de ce questionnaire et l’analyse que nous en faisons sont présentés dans cette contribution.

Situation actuelle dans l'enseignement supérieur

De manière générale à l'université, une langue est enseignée en tant qu'unité d'enseignement (UE), que ce soit l'anglais ou une autre langue vivante. Or, pour la langue des signes française, elle est tout d'abord **majoritairement (61%) non enseignée** dans les universités du territoire français, et si elle l'est, elle n'est en général pas obligatoire mais facultative (16%). Pourtant, c'est une langue à part entière, tout aussi utile (si ce n'est plus) que n'importe quelle langue vivante, puisqu'elle permet de communiquer avec les personnes sourdes et malentendantes qui la connaissent, et qui n'ont pas moyen d'apprendre une autre langue pour communiquer.

Ces chiffres effarants peuvent s'expliquer par **plusieurs hypothèses** : la place plus ou moins importante d'une communauté sourde dans une ville (visible via des groupes sur les réseaux sociaux, l'existence ou non d'associations, de cafés signes...), la taille de la ville en question et donc sa diversité de choix de formations et de parcours, et tout simplement selon les filières proposées ; si l'on regarde les résultats de l'enquête d'un point de vue filieriste, celles proposant un parcours ou une UE à part entière qui prédominent sont les formations de santé (77% au sein de la formation), de langues (60%) et de science de l'éducation (33%). Des filières menant à des métiers qui nécessiteront potentiellement l'usage de la LSF. Cependant, il est important de rappeler que n'importe quel métier peut voir l'utilité de la LSF dans une situation exceptionnelle ou non : il n'est donc pas normal que ce soit aujourd'hui encore si peu enseigné, et de façon plus ou moins professionnelle.



Les enseignements de la LSF à l'université

- L'université : pas le même accès à la LSF pour tous et toutes

L'enseignement de la LSF est **variable d'un territoire à l'autre** et **d'une filière à l'autre**. En effet, comme vu précédemment, l'accès à l'apprentissage de la LSF est dépendant de nombreux facteurs. Cette fluctuation est aussi présente dans la manière dont les formations sont proposées et reconnues par l'université. Nous pouvons noter que les cours de LSF peuvent être proposés de **manière facultative** comme dans **14 universités sur 52 interrogées**.

Au-delà du caractère optionnel de cet enseignement, il peut être intégré à la formation sous différentes formes : en tant que cours d'initiation, présents dans 15 universités sur 52 ou en tant qu'Unité d'Enseignement présente dans le programme, retrouvée dans 8 universités sur 52. Ce constat établit le fait que les **modalités d'accès à la LSF sont fondamentalement dépendantes de l'université** dans laquelle l'étudiant ou l'étudiante est inscrite. En effet, aucune harmonisation n'est présente, ce qui est dommageable pour la communauté étudiante souhaitant accéder à la LSF.

De plus, notre étude révèle que toutes les formations proposées **ne permettent pas d'accéder à une reconnaissance des compétences acquises dans la maîtrise de la LSF**. En effet, seuls 9 enseignements permettent une qualification et seuls 3 permettent la validation d'ECTS dans le cursus. Ce constat met en lumière un manque de considération de l'enseignement de la LSF à l'université.

Cette langue à part entière mériterait de connaître les mêmes possibilités d'accès à l'enseignement que les autres langues vivantes et donc la même reconnaissance en termes de qualité de l'enseignement mais aussi de validation de ces acquis.

Enseignement de la LSF à l'université

- La qualité des enseignements proposés par l'université

Suite à l'analyse des réponses recueillies, nous avons pu avoir une vision du profil des intervenants et intervenantes :

- Dans **3 universités** sur 52 interrogées, le corps enseignant est composé de personnes **entendantes nées de parents sourds**. Dans 1 des 3 universités, ces personnes viennent d'une association et ne sont pas agréées.
- Dans **12 universités** sur 52 interrogées, le corps enseignant est composé de **personnes entendantes**. Dans 4 des 12 universités, ces personnes viennent d'une association et ne sont pas agréées.
- Dans **15 universités** sur 52 interrogées, le corps enseignant est composé de **personnes sourdes**. Pour 6 des 15 universités, ces personnes viennent d'une association et ne sont pas agréées.

Ainsi, des questions quant à la **qualité des enseignements de LSF** dans les universités françaises peuvent survenir. En effet, de part sa modalité différente des langues orales, l'enseignement de la LSF ne peut être que de meilleure qualité si celle-ci est enseignée par une personne "native de la langue", c'est-à-dire une personne sourde. Ainsi, comme pour d'autres langues étrangères, l'apprentissage par un ou une professeure native de la langue enseignée permet d'être directement dans le bain linguistique et culturel de cette langue et d'apprendre toutes ses subtilités. Effectivement, une personne qui pratique une langue depuis toujours est la mieux placée pour l'enseigner.

En outre, pour les autres langues étrangères enseignées, l'université fait appel à des professeures et professeurs agréés. Mais d'après notre enquête, il existerait dans certains établissements des cours de LSF dispensés par des personnes qui ne sont pas agréées. Ces personnes viennent d'associations et n'ont donc pas reçu de formation adéquate de l'Education nationale pour pouvoir prétendre à enseigner une langue. Ainsi les universités ne peuvent pas juger de la qualité de ces enseignements. Même si la LSF a été reconnue récemment, elle devrait disposer des **mêmes modalités d'enseignement** que toute autre langue étrangère.

Impact de l'absence de formations au sein de l'université

- Vers une mauvaise utilisation de la langue des signes

Peu de filières universitaires proposent un cursus en lien avec la Langue des Signes Française (LSF).

L'analyse des réponses obtenues à notre questionnaire témoigne d'**un manque d'accès à ces formations**. En effet, sur un total de 482 réponses, 79 personnes se forment de **façon autodidacte** à la maîtrise de cette langue. Or, il est important de souligner que cet apprentissage présente plusieurs inconvénients. La personne apprenante progresse lentement et mémorise plus facilement des erreurs. La manière la plus répandue d'apprentissage en autodidacte s'effectue via les réseaux sociaux. Cependant, les influenceurs et influenceuses n'ont pas forcément suivi une formation. En plus d'amener à une mauvaise utilisation de la langue, l'apprentissage est incomplet car la personne apprenante ne bénéficie pas de suivi par le biais d'un tuteur ou d'une tutrice référente, par exemple, pour qui l'objet d'étude est sa langue maternelle. Ce profil de corps professoral doit se retrouver dans les formations pour rendre l'apprentissage plus naturel et proche de la réalité puisque des notions culturelles peuvent être insufflées aux cours théoriques.

De plus, la maîtrise de la langue gagne en fluidité puisque sa pratique est quotidienne. Avoir un ou une professeure sourde offre à la personne apprenante l'avantage d'être tout de suite **sensibilisée à la Langue des Signes Française et à la culture de sa communauté**. Comme toute autre langue, nous avons besoin de connaître la culture de la communauté pour pouvoir éviter toute discrimination. Sans cette sensibilisation, le ou la locutrice n'a pas les informations sur l'histoire et les codes reliés à la culture de sa langue d'apprentissage ce qui peut représenter un **risque d'accentuation de l'audisme**.

Impact de l'absence de formations au sein de l'université

- Une accessibilité à la LSF inégale

Une formation autodidacte ne sera pas reconnue par les universités et **aucune qualification** n'est certifiée si un cursus rattaché aux filières n'existe pas au sein même de l'établissement. Généralement, apprendre la LSF représente **un coût financier supplémentaire** pour la personne apprenante. Il ou elle peut alors s'inscrire à une option au cours de sa formation initiale ou bien se rapprocher de structures indépendantes du cadre universitaire. C'est le cas de 36 personnes ayant répondu au questionnaire dont 19 indiquent être inscrites dans des centres de formation payants. L'université repose cependant sur **un principe d'égalité pour tous et toutes**, l'accès à l'apprentissage d'une langue ne doit pas se faire selon une sélection financière ou bien géographique. En effet, la **place de l'enseignement de la LSF n'est pas uniforme** au sein des universités françaises, la communauté étudiante est obligée de faire des choix de vie pour trouver une formation proche. Cela empêche l'accessibilité et freine beaucoup d'étudiants et d'étudiantes dans leur désir d'apprentissage, au détriment de l'ouverture d'esprit à une autre culture.

- En orthophonie : une partie de la future patientèle moins bien prise en charge

Au sein des centres de formation en orthophonie, **la LSF est peu ou pas enseignée**. Ce sont surtout des stages de sensibilisation, qui n'apportent pas le bagage nécessaire pour une formation complète et ainsi empêchent la bonne prise en charge des futurs et futures patientes avec des troubles auditifs. Pourtant, selon la maquette relative à la formation en orthophonie (1), une **initiation à la LSF** doit être mise en place dans le cadre de l'UE 2.3.3.

(1) Annexe 3 du Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

Impact de l'absence de formations au sein de l'université

Les étudiants et étudiantes ont souvent recours aux associations étudiantes présentes au sein des centres de formation qui essaient d'avoir des stages à prix avantageux. Comme toute langue, il faut continuer à pratiquer la LSF régulièrement pour préserver ses acquis. Or, l'audition occupe une grande part de nos études, il convient donc de réfléchir à la mise en place de cours sur la LSF, en LSF, et notamment avec d'autres filières. Les étudiants et étudiantes, une fois diplômées, se sentent démunies et refusent la prise en charge des troubles auditifs. Plusieurs orthophonistes se forment en plus de la formation universitaire pour pouvoir acquérir toutes les compétences nécessaires à la bonne prise en charge, mais le taux d'orthophonistes maîtrisant la LSF ne répond pas aux besoins du terrain. **L'information** et **la sensibilisation** sont essentielles et leur absence peut représenter un danger pour notre patientèle qui prête sa confiance à une équipe professionnelle peu qualifiée sur leur profil.

- Apport d'un parcours LSF en formation de linguistique

Les filières universitaires linguistes sont réputées pour être une **ouverture sociale**. Connaître une langue différente de celle de son pays signifie s'ouvrir à l'international. Une kyrielle de langues est proposée à l'apprentissage au sein des facultés, et pourtant, la Langue des Signes Française, la langue signée utilisée dans notre pays, n'occupe pas une place visible dans tous les établissements. Son apprentissage n'est pas proposé à toute la communauté étudiante. Or il s'agit d'une langue, au même titre qu'une langue comme l'anglais donc par équivalence, les étudiants et étudiantes devraient avoir accès au même droit d'étude et **avoir le choix de s'orienter vers la LSF**.

Les langues signées sont des langues visuelles, leur étude est tout aussi intéressante par leur richesse linguistique. Maîtriser une langue signée revient à acquérir une autre façon de penser les langues, leur fonctionnement et leur profondeur sémantique. Cela confère au locuteur ou à la locutrice un **apport sociolinguistique** qui peut l'aider dans son apprentissage des langues ou dans sa vie sociale en étant sensibilisée au "monde sourd".

Nos revendications

- Pour l'enseignement supérieur, de façon générale :

Nous demandons la **mise en place d'une campagne de sensibilisation** de la communauté étudiante à la culture sourde qui permettrait, dans un esprit d'inclusivité, la lutte contre l'audisme.

Nous demandons la **création d'Unité(s) d'Enseignement Facultatives de LSF**, et ce pour toutes filières confondues, sans que cela n'engendre de frais supplémentaires pour les étudiants et étudiantes, tout en offrant un enseignement de qualité (corps professoral agréé). Ce dernier point permet intrinsèquement de pérenniser l'emploi des personnes sourdes.

- Pour les étudiants et étudiantes en orthophonie :

Nous demandons **l'uniformisation de l'enseignement de la LSF** pour tous les centres de formations universitaires d'orthophonie.

Nous demandons **l'intégration d'un temps de sensibilisation à la culture sourde** au sein des UE d'Audition déjà mises en place.

Nous demandons **la création d'une UE optionnelle LSF** qui permettrait aux étudiants et étudiantes qui le souhaitent d'approfondir l'apprentissage de cette langue pour leur future pratique.

- Pour les étudiants et étudiantes en linguistique :

Nous demandons **la création d'une Langue Vivante 2 pour la LSF** et ce au même titre que les autres langues proposées. L'enseignement proposé permettra alors la déconstruction des préjugés conduits sur la LSF en l'enseignant comme une langue à part entière avec ses particularités et ses similarités à la langue française orale.

Nous demandons **la création d'un doctorat LSF** qui ouvrirait le champ de la recherche sur cette langue.

Conclusion

La **sensibilisation à la Langue des Signes Française est primordiale**, notamment pour chacune de nos filières (Orthophonie et Langues). En effet, son usage est méconnu des étudiants et des étudiantes, entraînant donc inconsciemment de l'audisme, aussi bien dans leur vie personnelle que professionnelle.

Notre travail a permis de faire **un état des lieux sur la situation actuelle** de l'enseignement de la LSF en France dans l'enseignement supérieur. Un travail avec les instances politiques et universitaires ainsi qu'avec les acteurs et actrices de la communauté sourde est indispensable pour pallier ce défaut de sensibilisation. Les jeunes représentent la société et le monde professionnel de demain, c'est auprès d'elles et eux qu'il faut agir de façon concrète.

Toujours dans un **esprit d'inclusivité**, nous souhaitons que les autres filières puissent bénéficier des avancées concernant l'enseignement de la LSF. Nous leur proposons la possibilité de s'emparer des revendications précédemment citées afin de les faire valoir dans leur propre cursus.

Contacts :



Anna PRUAL
Présidente de la FNEO
06 99 63 01 11
presidente.fneo@gmail.com



Léna PALLIER
Présidente de la FNAEL
06 32 55 30 30
présidence@fnael.org

Glossaire

FNEO : Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie

FNAEL : Fédération Nationale des Associations Étudiantes Linguistes

ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System = Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

LSF : Langue des Signes Française

CODA : Child Of Deaf Adults = enfants entendants de parent(s) sourd(s)

UE : Unité d'Enseignement

Audisme : forme de discrimination envers les personnes sourdes

LV2 : 2ème Langue Vivante